

## Vous avez dit ... Préjudices ?

## Même si les jeux semblent faits, la CGT continue de se battre pour les salariés du RSI!

A notre demande une délégation de la CGT RSI, a été reçue ce mardi 8 octobre au ministère de l'Action et des Comptes publics qui copilote la réforme avec le ministère de la Santé. En effet, l'accord de transition, que nous n'avons pas signé, est déjà interprété de façon restrictive par l'UCANSS pour les premiers transférés et surtout il ne règle pas le problème des préjudices que nous subissons.

Nous avons porté le régime à bout de bras pendant 10 ans et aujourd'hui où est la reconnaissance? Certains personnels des OC partent avec des primes importantes (Apria-RAM) alors pourquoi pas nous? La réussite de la réforme repose sur notre savoir-faire et notre connaissance des TI, le gouvernement ne dois pas l'oublier!

Nous avons donc égrené et argumenté la longue liste des préjudices que nous avons subis ou que nous allons subir :

- PREJUDICE MORAL:
- C'est par la presse que nous, les 6000 salariés du RSI, avons appris la nouvelle de la suppression!
- Nous avons attendu 1 an et demi avant d'avoir les premiers entretiens de reclassement, la plupart des salariés ont acceptés leur proposition par peur de se voir proposer moins bien!
- L'attente interminable de ceux qui ont refusé la première proposition, avec parfois l'angoisse de devoir modifier totalement leur organisation familiale
- Les salariés qui sont allés jusqu'à la « cellule mobilité » et qui n'ont toujours pas de réponse à 2 mois et demi de la bascule au RG.
- La disparition complète de notre environnement de travail avec la perte de notre poste mais aussi de nos collègues et de nos repères avec le départ dans des organismes 4 ou 5 fois plus grands
- Des congés imposés les 2 et 3 janvier, des congés bloqués pour les agents REFOP jusqu'au 31 mars
- La pression du « stock 0 » alors que les formations, immersion et mise à dispositions se multiplient
- PREJUDICE FINANCIER:
- La mutuelle : une forte hausse des cotisations pour un panier de soin moindre
- Les cotisations ARCCO non reprises qui entraineront une forte de baisse de nos retraites complémentaires
- La prime de transport de 200 euros non prise en compte dans nos rémunérations moyennes
- Des formations qui tardent à venir et surtout non financées (budget actuel 145<sup>e</sup> par agent).
- Les RTT pour les temps partiel modifiant l'organisation de la vie privée et entrainant des frais

## Une nouvelle fois La CGT a exigé et défendu l'attribution, pour tous, d'une prime de préjudice de 3 mois de salaire médian!

Le collectif CGT – RSI / Fédération Nationale des Organismes Sociaux	
http://www.orgasociaux.cgt.fr/spip.php?rubrique15	Contact : rsi@orgasociaux.cgt.fr
https://www.facebook.com/rsi.cgt?fref=ts	: https://twitter.com/CGT_RSI